

**ARRETE DE POLICE N°336**

OBJET : Travaux de remplacement de filets d'eau à Lustin, chemin des Villas. Autorisation de circuler dans les deux sens uniquement pour riverains et fournisseurs.

Le Bourgmestre ;

Considérant le courrier de la SPRL PIERRE FRERE et Fils (Z.I. des Hauts Sarts-Zone 3, Rue de l'Eperonnerie, 71 à 4041 Milmort Tél : 04/278.52.22) nous informant des travaux dont objet et sollicitant à cette occasion, l'autorisation d'intervenir sur le domaine public à Lustin, chemin des Villas ;

En vue de procéder aux travaux dont objet, la circulation sera autorisée dans les deux sens uniquement pour les riverains et fournisseurs, à Lustin, chemin des Villas ;

Attendu qu'il convient de prendre des mesures en vue d'éviter tout risque d'accident ;

Vu l'urgence ;

Vu les articles L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

**ARRETE :**

Art.1. Du 4 au 31 mai 2017 l'entreprise susnommée est autorisée à intervenir sur le domaine public, Chemin des Villas à Lustin et à réglementer la circulation au niveau du chantier à l'aide d'une signalisation adéquate.

**Art.2. Du 4 au 31 mai 2017 la circulation sera autorisée dans les deux sens, uniquement pour les riverains et fournisseurs, chemin des Villas à Lustin.**

Art.3. La signalisation conforme aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sera placée par les soins du demandeur, sous son entière responsabilité. Le demandeur veillera à indiquer au niveau du chantier, de manière claire et lisible, les noms et coordonnées du responsable de la signalisation.

Art.4. L'entreprise qui effectue les travaux est priée d'informer les riverains concernés via une copie du document présent dans leurs boîtes aux lettres.

Art.5. Les infractions à la présente seront punies des peines de simple police. La zone de police "Entre Sambre & Meuse" sera chargée de l'exécution de la présente.

Art.6. Expédition de la présente sera transmise aux Greffes des Tribunaux de 1<sup>ère</sup> Instance et de Police, à Monsieur le Directeur des Opérations de la zone de police "Entre Sambre & Meuse".

Fait à Profondéville, le 4 mai 2017



Le Bourgmestre ;

*L. Delire*  
L. DELIRE